

## MODALITÉS DE LIVRAISON DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE – ÉLECTIONS RÉGIONALES

### I – Adresse et horaires de livraison des bulletins de vote et des circulaires à destination des électeurs :

La totalité des déclarations du candidat et des bulletins de vote sont à livrer à la société RDSL à l'adresse suivante :

RDSL

Quai n°8

Les Pierres Plates

28 410 SAINT-LUBIN DE LA HAYE

### ÉLECTIONS RÉGIONALES :

#### - Pour le premier tour :

Les documents peuvent être livrés en semaine, de 7h00 à 17h00, et au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à 12h00 (heure limite).

#### - Pour le second tour :

Les documents peuvent être livrés en semaine de 7h00 à 17h00 et au plus tard le mercredi 23 juin 2021 à 9h30 (heure limite).

### Avant toute livraison, le transporteur doit prendre contact avec la société RDSL auprès de :

Mme Chloé LÉONARDI – Tél : 02.37.82.2716 – [chloe.leonardi@rdsi.fr](mailto:chloe.leonardi@rdsi.fr) et [herve.gonckel@rdsi.fr](mailto:herve.gonckel@rdsi.fr)

### II – Consignes pour le conditionnement en général

Tous les documents doivent être conditionnés par type de document sur palette de 80 x 120 cm.

- Poids maxi pour une palette Europe : 700 kg.

- Poids maxi pour une palette perdue : 450 kg.

- Hauteur maxi des palettes : 140 cm.

Le conditionnement des documents doit être assuré par une protection parfaite, pour cela, respecter les indications suivantes :

- renfort d'angle ou container carton,
- fond de palette plein,
- couvercle rigide,
- film de protection de la palette afin d'assurer le maintien des documents lors du transport,
- cerclage adapté pour ne pas abîmer les documents.

De façon générale :

- un seul candidat par palette,
- éviter l'enchevêtrement des documents,
- éviter l'apparition des phénomènes de tuilage et de déformation des documents,
- ne pas mettre d'élastique, ni de lien, ni de conditionnement de paquet sous film,
- ne pas livrer de documents encartés, pliés.

Identifier chaque palette avec une étiquette suivant process suivant :

- adresse de livraison,
- nom de la préfecture,
- le nom du candidat,
- la nature : circulaires, bulletins de vote aux électeurs, bulletins de vote destinés aux mairies,
- le nombre de documents sur la palette,
- un exemplaire collé sous pochette visible sur deux côtés de la palette.

Conditionnement des bulletins de vote :

S'agissant des bulletins de vote destinés aux mairies pour le jour du scrutin, ils devront être conditionnés par paquet de 500 séparés par un séparateur dans des cartons normés de 5 000 bulletins avec indication sur chaque carton de la mention « bulletins destinés aux mairies ».

### III – Bon de livraison

Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison détaillé :

- nombre de palettes,
- nature des documents,
- nombre de documents,
- nom du candidat.

**PROTCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE  
PENDANT LA PÉRIODE DU 10 MAI AU 20 JUIN 2021  
POUR LES VISITEURS**

Au cours de la période du 10 mai au 20 juin 2021, nous allons travailler sur les dossiers des élections Départementales et Régionales.

Il a été décidé de renforcer les règles sanitaires au sein de l'entreprise pour faire face à une charge importante en production nécessitant le renforcement de nos effectifs en faisant appel à des intérimaires.

- \* **Port du masque obligatoire dans toute l'entreprise. Celui-ci doit être porté correctement en couvrant le nez et la bouche.**
- \* **Se nettoyer régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. Des flacons de gel seront à disposition.**
- \* **Les déplacements dans les ateliers doivent être limités au strict nécessaire en respectant la distanciation vis à vis des salariés, et obligatoirement accompagné d'un représentant de la société RDSL.**
- \* **Des salles de réunions distinctives seront à disposition de chaque préfecture ou visiteur.**
- \* **Nous vous demandons de limiter le nombre de personnes susceptibles d'intervenir sur le site RDSL.**
- \* **Chaque visiteur devra au préalable prendre rendez-vous auprès de Monsieur Hervé GONCKEL, ([herve.gonckel@rdsi.fr](mailto:herve.gonckel@rdsi.fr)), Directeur marketing et clientèle, afin d'organiser et d'espacer les visites.**

**Il est impératif de respecter ces règles sanitaires strictement afin que chaque salarié puisse travailler en toute sécurité.**

**Le respect de tous conditionne la sécurité de chacun !**

**La Direction**